

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

26 MARS 2009

n°37

page 1/1

Rapporteur : **Mme Evelyne AZHIARI**

OBJET : Enquête publique relative au projet de rejet des eaux pluviales du futur lotissement « Le Clos de Beauregard »

Mesdames, Messieurs,

La société Centre Ouest Habitat, dont le siège social se situe 25 avenue du Général De Gaulle à Limoges, envisage la création d'un aménagement immobilier comprenant 35 lots constructibles.

Le projet prévoit le rejet des eaux pluviales dans un bassin de régulation existant qui recueillera les eaux pluviales du lotissement du domaine public et privé.

Le futur lotissement est implanté à l'Est du centre ville, au lieu dit Les Bornais de Beauregard.

Ce projet est soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'eau n°2006-1772 et présente un document d'incidences relatif au rejet des eaux pluviales.

Une enquête publique est ouverte depuis le lundi 16 Mars 2009 et s'achèvera le vendredi 3 avril 2009.

* * * * *

VU le code de l'environnement et notamment les articles L. 214- 1 à L.214-6, R.214-1 et R.214-8

VU le code de l'expropriation

VU la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques

CONSIDERANT que le Conseil Municipal de chaque commune où a été déposé le dossier est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête

CONSIDERANT que l'opération susvisée ne comporte pas de dangers ni d'inconvénients pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, pour l'agriculture ainsi que pour la protection de la nature et de l'environnement.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de donner un avis favorable au projet précité.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtelleraut
Transmis à la sous préfecture le
Publié en mairie le

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe TURBAULT